



Le 9 juin, tous aux urnes !

**Le marché local de retour
dès avril - P. 8**

**Phishing : ne vous faites plus
avoir ! - P. 10**

L'édito

Chères Villersois, Chers Villersois,

Le 15 février 2024, à l'initiative d'une ASBL Villersoise, le Professeur Christian Behrendt, constitutionnaliste renommé, donnait une conférence en notre maison communale.

Le début de son exposé circonscrivait le rôle du politique. Partant du budget de l'État, il a en a détaillé les dépenses incompressibles. Il en est résulté que les sommes dont disposent les élus, au final, pour porter les projets qu'ils soutiennent, sont relativement dérisoires.

Après avoir de la sorte fait douter son auditoire de l'utilité des politiques, il s'est immédiatement positionné en ardent défenseur de notre système démocratique et du scrutin proportionnel.

L'orateur du jour a donc présenté l'action politique comme devant tout à la fois être relativisée et mise en avant, car essentielle et garante de nos libertés.

La couverture de votre bulletin communal, qui évoque les élections à venir, est un écho à son propos.

Nous sommes en période pré-électorale.

Classiquement, promesses et revendications se multiplient.

Il n'est évidemment pas question d'adopter ici une quelconque position politique.

Je souhaite juste rappeler, au moment où le monde est perturbé, où les populismes gagnent du terrain et où des conflits se présentent aux portes de l'Europe, la chance que nous avons de vivre dans un pays libre et démocratique.

Le fait de voter librement est un privilège pour lequel nos parents se sont battus.

Nous devons l'exercer en ayant pleine conscience de sa valeur, sous peine de le perdre et de condamner nos enfants à se battre pour le reconquérir.

François WAUTELET,
Bourgmestre

Horaires d'ouverture

Les services communaux vous accueillent avec plaisir chaque jour au sein de l'administration communale, rue des Marronniers 16, aux heures suivantes :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	-	8h30 - 12h	-	8h30 - 12h	8h30 - 12h sur rendez-vous
Après-midi	13h30 - 18h30 sur rendez-vous	-	13h30 - 18h30 sur rendez-vous	-	-

La prise de rendez-vous s'effectue directement auprès du service concerné ou en ligne via notre e-guichet. Vous pouvez contacter l'administration communale au 085 616 299.

Permanences

Le Service Population & État civil tient une permanence **sur rendez-vous** le lundi et le mercredi de 16h à 18h30 (excepté du 1^{er} juillet au 31 août inclus et du 24 décembre au 31 décembre inclus). Il est également accessible le mardi dès 7h30 **sur rendez-vous préalable uniquement**.

Le Service Cadre de Vie (urbanisme, environnement, énergie, mobilité, logement) assure une permanence chaque premier mercredi du mois de 16h à maximum 18h30 **sur rendez-vous préalable uniquement**.

Pour garder le contact



Commune de Villers-le-Bouillet
PCS Villers-le-Bouillet



085 616 299



Commune de Villers-le-Bouillet



info@villers-le-bouillet.be



Commune de Villers-le-Bouillet



www.villers-le-bouillet.be

Editeur responsable :

Collège communal

Coordination rédactionnelle :

Cédric Willems, chargé de communication & de relations publiques

Prochaine parution du 4530 :

Juillet 2024

Bien vivre à Villers : les aînés expriment leurs idées

Le CCCA, Conseil Consultatif Communal des Aînés, a pour objectif d'intégrer les besoins des aînés dans les politiques menées par les pouvoirs locaux. Il est composé d'une dizaine de seniors actifs désignés, après candidature, par le Conseil communal. Il se veut neutre et apolitique.

Afin de poursuivre ce but, en octobre 2023, il a organisé un repas convivial où les aînés villersois ont pu exprimer leurs idées sur la notion du Bien Vivre dans notre entité en tant que seniors. A la quasi-unanimité, les seniors désirent rester à leur domicile et ne désirent aller ni en ville ni en maison de repos.

Pour ce faire, et suivant leur mobilité, les seniors souhaitent que les services déjà proposés au sein de la commune soient mieux connus et, dans la mesure du possible, plus étoffés. Parmi leurs demandes, on retrouve :

- Obtenir des conseils, tant techniques qu'administratifs pour l'aménagement du domicile ;
- Pouvoir s'adresser à un service de petites réparations ainsi que des aides pour entretenir l'extérieur : jardinage, broyage et élimination des déchets, recyclage des haies... ;
- Avoir connaissance des services de santé et autres existants : infirmières à domicile, médecin de garde, aide-familiale, aide-ménagère, service de taxi médicaux ou Vilé'bus pour se rendre aux rendez-vous ou à l'hôpital, service du Maillon pour la garde à domicile...

Les seniors souhaitent également ne pas être « isolés ». Ils ont dès lors émis différentes idées à ce sujet :

- Présence d'une « personne de référence » auprès de laquelle ils pourraient obtenir des infos, des démarches pour des aides, et pourquoi pas un service juridique ;
- Organisation d'activités orientées seniors. Citons par exemple : Goûter annuel, biblio-



Le CCCA a organisé un repas convivial afin de recueillir les envies des seniors. ©VLB

bus itinérant, réitérer ses vœux de mariage, la commune qui dit oui au wallon, fêtes de villages, de quartier, repas conviviaux, voyages, excursions, marches guidées, gymnastique douce, tricot, activités artistiques, utilisation d'internet, recyclage permis de conduire... ;

- Accès pour certains à une aide pour faire les courses, cela entretiendrait aussi un contact régulier ;
- Relance du magasin de proximité, disponibilité du distributeur de billets et élargissement du marché à plus de produits d'alimentation de base...

Les seniors souhaitent enfin que leur mobilité pédestre soit améliorée et sécurisée par le placement de bancs, l'entretien des trottoirs et des

haies, l'obligation pour les nouveaux aménagements des particuliers de trottoirs stables et larges, réalisation du plan de mobilité douce de l'ODR (Opération de Développement Rural) en cours...

Tout ce qui peut favoriser les contacts et les rencontres sera le bienvenu et la disponibilité des maisons de quartier est un élément favorable à cela. Maintenir un état de sécurité et d'assistance restera bien sûr toujours d'actualité.

Nous veillerons à mieux faire suivre l'information sur toutes les activités proposées dans notre entité et au suivi de ces propositions.

Pour les seniors qui souhaitent nous accompagner, vous êtes les bienvenus !

Pour le CCCA,
Pierre ROSOUX, Président.



Tout savoir sur les élections

2024, année électorale ! Ce ne sont pas moins de deux scrutins qui se dérouleront cette année : d'abord, les élections européennes, fédérales et régionales le dimanche 9 juin, puis les élections communales et provinciales, le dimanche 13 octobre. Voici déjà quelques réponses aux éventuelles questions que vous pourriez vous poser.

L'année 2024 est signe de retour aux urnes pour les Belges. L'ensemble des élections se dérouleront lors de deux scrutins, en juin et en octobre. L'occasion de refaire le point sur le fonctionnement du système électoral.

Qui vote ?

En Belgique, le vote est obligatoire pour tous les Belges, jouissant des droits civils et politiques au jour des élections, à partir de l'année de leurs 18 ans.

Quoi de neuf ?

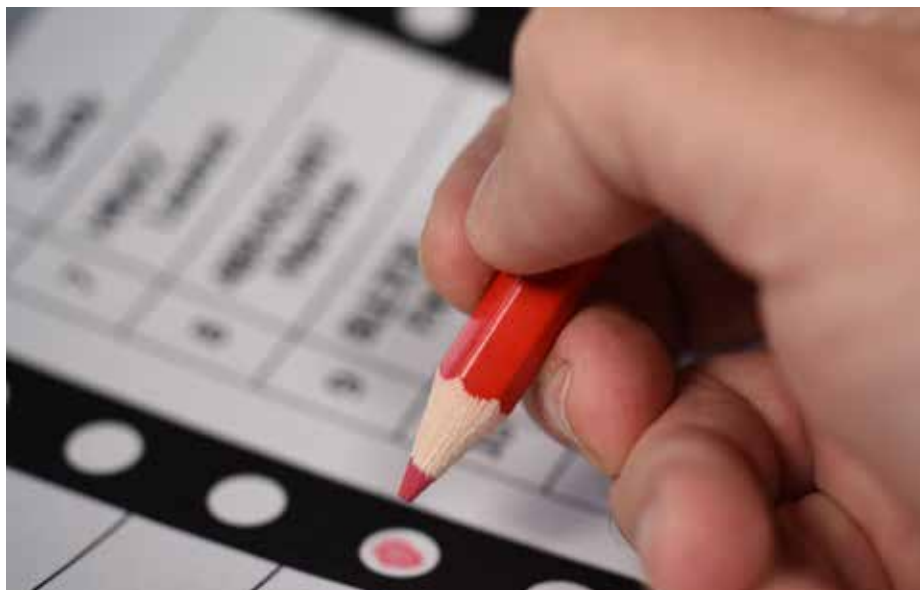
Les jeunes de 16 et 17 ans pourront voter pour le Parlement européen. Ils figureront d'office sur la liste des électeurs mais leur vote ne sera pas obligatoire.

Et les non-Belges ?

Pour les élections européennes, les ressortissants d'un pays membre de l'Union européenne devaient demander leur inscription sur la liste des électeurs pour l'élection du parlement européen au plus tard le 31 mars.

Les citoyens européens doivent remplir les conditions suivantes afin de pouvoir voter, tant pour les élections communales que pour les élections européennes :

- Avoir la nationalité d'un des pays membres de l'Union européenne ;
- Être âgé de 18 ans (16 ans pour les élections européennes) au moins à la date des élections et jouir de ses droits civils et politiques ;
- Être inscrit au registre de la population d'une commune belge au plus tard à la date de l'arrêt de la liste des électeurs ;
- S'inscrire sur la liste des électeurs de la commune de résidence via le site www.europeanelections.belgium.be.



Trois élections se déroulent le dimanche 9 juin 2024. ©AS

Où voter ?

L'électeur vote dans la commune où il est inscrit au registre de la population.

A Villers-le-Bouillet, les bureaux de vote seront répartis comme suit : 4 bureaux de vote situés à l'école communale de Villers-le-Bouillet, 2 bureaux de vote à Vaux-et-Borset (école communale et maison de quartier), 1 bureau à la maison de quartier de Warnant-Dreye et 1 à la maison de quartier de Fize-Fontaine. Chacun de ces bureaux sera pourvu d'un isolement destiné aux personnes à mobilité réduite. Le bureau auquel chaque électeur devra se rendre le jour de l'élection sera mentionné sur sa convocation nominative qui lui sera envoyée par le Collège communal.

Que faire en cas d'indisponibilité le jour du vote ?

Vous avez deux possibilités :

- Soit vous votez par procuration. Le Code électoral prévoit qu'un électeur (le mandant) puisse donner procuration à une autre personne (le mandataire) qui votera à sa place. Il est possible de donner procuration à n'importe

quel électeur mais un électeur ne peut détenir qu'une seule procuration.

- Soit vous transmettez les motifs d'absence à l'administration communale qui se chargera de les transmettre au président du bureau de vote. Dans ce cas, vous n'émettez pas de vote.

Comment voter par procuration ?

Le formulaire de procuration est téléchargeable sur le site <https://elections.fgov.be> ou vous pouvez également le retirer à l'administration communale. Attention, cette année, les motifs de procuration devront être attestés à même le formulaire. C'est-à-dire par le médecin, l'employeur, l'établissement scolaire...

Quelqu'un peut-il m'accompagner dans l'isoloir ?

Oui. L'électeur se trouvant dans l'impossibilité de se rendre seul dans l'isoloir en raison d'un handicap peut désigner un guide ou un soutien de son choix. A défaut, le président pourra désigner un membre du bureau pour l'accompagner. Aucun for-

simultanées du 9 juin 2024

mulaire n'est nécessaire.

Un problème le jour des élections ?

Une permanence sera organisée à l'administration communale, le dimanche 9 juin 2024 de 8h à 12h.

Un article relatif aux élections communales et provinciales du 13 octobre 2024 sera diffusé dans un prochain numéro du bulletin communal. ■

Infos : <https://elections.fgov.be>

Comment voter valablement ?

Le vote se déroulera sous format papier en juin et octobre prochain. Mais que puis-je faire sur un bulletin de vote ?

Après avoir choisi une liste, vous pouvez, toujours sur cette même liste :

- Émettre un vote dans la case située en tête de la liste (vote de liste) ;
- Émettre un vote dans la case située en regard du nom d'un ou de plusieurs candidats titulaires figurant sur la liste choisie (votes nominatifs) ;
- Émettre un vote dans la case située en regard du nom d'un ou de plusieurs candidats titulaires et dans la case située en regard du nom d'un ou de plusieurs candidats suppléants figurant sur la liste choisie (votes nominatifs) ;
- Émettre un vote dans la case située en regard du nom d'un ou de plusieurs candidats suppléants figurant sur la liste choisie (votes nominatifs).

Attention, vous ne pouvez pas émettre un ou plusieurs votes nominatifs et un vote en tête de la même liste ou sur une autre liste. Dans ce cas, le vote sera considéré comme nul.

Par ailleurs, toute inscription non prévue sur le bulletin de vote annule ce dernier également. ■

POUR QUI VOTE-T-ON LE 9 JUIN ?

Le scrutin européen

Le Parlement européen est directement élu par ses citoyens et est composé de 720 députés issus des 27 états membres. Les missions du Parlement européen sont d'édicter, de modifier et d'approuver la législation européenne, y compris les budgets pluriannuels et annuels, conjointement avec le Conseil de l'UE. Les parlementaires jouent également un rôle clé dans l'approbation de la nomination des commissaires européens.

Chaque Etat se voit attribuer un nombre d'eurodéputés dépendant de son poids démographique. En Belgique, nous avons 22 parlementaires : 8 choisis par les francophones, 13 par les néerlandophones et 1 par les germanophones.

Le scrutin fédéral

Le Parlement fédéral est composé de deux entités : la Chambre des Représentants composée de 150 élus directs, ainsi que le Sénat qui se compose de 60 membres non élus directs. Lors des élections du 9 juin 2024, il s'agira donc d'élire les 150 députés de la Chambre des Représentants dont les missions sont d'exercer le contrôle politique sur le Gouvernement fédéral, de voter les impôts fédéraux et le budget fédéral. Elle joue également un rôle prépondérant dans l'adoption des lois. Chaque circonscription élit un

nombre de député équivalant à son poids démographique. Pour Villers-le-Bouillet, nous dépendons de la circonscription électorale de Liège qui enverra 14 députés à la Chambre.

Le scrutin régional

Les élections régionales portent sur l'élection de 313 députés au sein des 5 parlements régionaux et communautaires : 124 députés au Parlement flamand ; 75 députés au Parlement wallon ; 89 députés au Parlement bruxellois ; 25 députés au Parlement de la Communauté germanophone de Belgique. 50 des 313 députés sont sélectionnés pour siéger au Sénat fédéral.

Les missions des députés régionaux sont d'adopter les décrets (lois régionales), contrôler le gouvernement (interpellations et questions) et exprimer des positions sur des questions de société (résolutions).

Les membres des Parlements régionaux sont élus au suffrage universel selon le système de la représentation proportionnelle.

Chaque circonscription élit, pour son parlement régional, un nombre de député équivalant à son poids démographique. Pour Villers-le-Bouillet, nous dépendons de la circonscription électorale de Huy-Waremme qui enverra 4 députés régionaux au Parlement wallon. ■

Déclarez-vous assesseur volontaire

Si vous souhaitez jouer un rôle actif dans ce moment de démocratie et devenir assesseur, nous vous invitons à déposer votre candidature à l'administration communale où un formulaire est disponible. Vous pouvez aussi adresser votre candidature par email, en indiquant, vos nom, prénom, numéro national et adresse de domicile à info@villers-le-bouillet.be. ■



©AS

Protégeons ensemble l'ami de nos jardins : le **hérisson**

PCDN

PLAN COMMUNAL
DE DÉVELOPPEMENT
DE LA NATURE

Le hérisson est un animal apparu au cours de la préhistoire. Il est présent sur les continents européen, asiatique et africain. Les premiers fossiles connus du hérisson européen datent de 5 à 10 millions d'années. Cette espèce a donc traversé les âges en s'adaptant aux nombreux bouleversements climatiques qui ont jalonné l'histoire de notre planète. De ce point de vue, on peut dire que c'est un animal résistant. D'autant plus que, muni de son armure de piquants, il compte peu de prédateurs naturels (essentiellement le blaireau, le renard et le hibou grand-duc). Et pourtant, le hérisson est en danger.

A l'heure actuelle, le hérisson est en déclin à travers toute l'Europe. Dans certains pays, comme l'Angleterre et la Suisse, il a complètement disparu de régions entières. Pourquoi ? L'homme a complètement bouleversé son milieu de vie. L'urbanisation et la fragmentation de son territoire, l'intensification de l'agriculture, la destruction des haies et du bocage sont les causes principales du déclin de ce petit animal indispensable à l'équilibre des écosystèmes. Le hérisson est en effet un insectivore, ce qui en fait un allié des cultures. Malheureusement, les traitements chimiques du système agricole dominant empoisonnent les proies du hérisson et leurs prédateurs dans la foulée.

Ne trouvant plus ni le gîte, ni le couvert dans les zones agricoles, les hérissons se réfugient dans les jardins et les parcs. Là, de nombreux dangers les guettent. Les clôtures les obligent à passer sur des routes où ils se font écrasés. Certains jardins sont traités aux pesticides, d'autres jardiniers utilisent des anti-limaces et/ou des rati-



Le hérisson se réfugie de plus en plus dans les jardins et les parcs. ©DR

cides... qui tuent aussi les hérissons. Les piscines et plans d'eau aux parois verticales sont des lieux de noyade. Les robots tondeuses et débroussaileuses sont des appareils extrêmement dangereux, tuant ou mutilant les hérissons. Les feux de branchages ou de feuilles mortes menacent également les hérissons qui y font leur nid. Et ceci n'est qu'une liste très partielle des risques auxquels sont confrontés les hérissons dans nos jardins.

Comment les aider ?

La toute première chose à faire, c'est de permettre une circulation plus aisée des hérissons à travers les jardins pour minimiser la traversée des routes si meurtrières. Pour cela, il s'agit de faire des ouvertures de 12 à 15 cm de côté dans les clôtures ou murs d'enceinte.

Ralentissez sur les routes de nos villages ! En ralentissant, vous offrez aux hérissons une chance de survie. Chaque kilomètre/heure en moins peut faire toute la différence entre la vie et la mort pour ces adorables habitants nocturnes.

Ensuite, préserver nos jardins naturels, c'est soutenir la biodiversité des espèces et créer un écosystème sain où les hérissons peuvent prospé-

rer. Pour ce faire, installez des haies d'essences indigènes taillées le moins possible, des zones d'herbes hautes qui ne seront fauchées qu'à l'automne, aucun pesticides, des sorties de secours dans les piscines et plans d'eau (une planche rugueuse fixée au bord), des tas de bois ou de feuilles sans mise à feu, un usage minimal et responsable des outils et machines coupants et dangereux, et uniquement après vérification des zones ciblées. Par temps sec, il est important de placer des coupelles d'eau propre ci et là et de les nettoyer chaque jour. ■

N'hésitez pas à vous abonner à la page Facebook du PCDN ! Vous y retrouverez de nombreuses actualités nature et des informations sur les différentes activités menées par les membres du Plan Communal de Développement de la Nature à Villers-le-Bouillet. ■



La taxe sur la **force motrice** contrôlée par Igretec

Retour en arrière, de plusieurs décennies : confrontés à la mécanisation de l'industrie, les dirigeants de l'époque ont été amenés à adapter la fiscalité au changement. C'est ainsi que la taxe sur la force motrice, alors adoptée par de très nombreuses communes, a vu le jour. Il s'agit en résumé d'une taxe sur les moteurs, calculée en fonction de leur puissance.

A Villers-le-Bouillet, il y a plus de trente ans qu'elle est d'application. La question du sens de cette taxation peut se poser, aujourd'hui. Mais il en va là d'une réflexion qui, pour l'essentiel, relève d'un niveau supérieur à l'échelon communal. Car chacun sait que les communes ont de plus en plus de missions à remplir, avec des moyens qui ne croissent pas en proportion. Et leurs sources possibles de rentrées sont limitées : c'est pourquoi elles ont maintenu cette taxe sur la force motrice.

Consciente néanmoins qu'il faut encourager les entrepreneurs, la Région a décidé, lors de l'adoption du premier plan Marshall, d'exonérer les entreprises de toute taxe sur les moteurs acquis ou installés postérieurement au 1er janvier 2006. Mais consciente également de l'impact financier de cette mesure sur les communes, la région a décidé de compenser leurs pertes de recettes consécutives, en versant à chacune d'elle un montant correspondant aux taxes sur la force motrice exonérées sur son territoire. A titre d'exemple, en 2020, la région a versé 37.595.889,89€ aux communes, pour compenser les sommes perdues suite aux exonérations de taxes sur les moteurs.

La nécessité de mieux recenser les moteurs

A Villers-le-Bouillet, la Commune a toujours géré en interne le recensement des moteurs sur son territoire. Constatant qu'il en allait là d'une tâche technique et d'un levier financier négligé, j'ai suggéré, en vue



Un montant supplémentaire de 165.000€, dont 15.000€ payés par les entreprises. ©DR

d'externaliser le contrôle, que Villers-le-Bouillet adhère à IGRETEC (Intercommunale pour la gestion et la réalisation d'études techniques et économiques). Cette intercommunale, spécialisée, dispose en effet d'un staff d'électromécaniciens à même d'effectuer le travail de contrôle de façon optimale et objective.

Une taxe inchangée depuis de nombreuses années

Le montant de la taxe sur la force motrice est inchangé depuis de très nombreuses années. Il n'était pas question de le revoir mais simplement de mieux percevoir la taxe, et de façon plus équitable. Il fallait rétablir l'égalité entre les contribuables et faire en sorte que chacun soit soumis aux mêmes règles. Car si notre règlement prévoit que le contribuable qui n'a pas reçu de formulaire de déclaration doit spontanément déclarer les éléments nécessaires à la taxation, beaucoup ignoraient l'existence du règlement, ne rentrant donc aucun formulaire et échappant à toute taxation.

L'adhésion à IGRETEC décidée par le conseil communal, une convention de collaboration a été signée entre la commune et l'intercommunale, le 25 janvier 2022. Dans le cadre de cette convention, les électromécaniciens d'IGRETEC ont reçu pour mission de visiter les entreprises situées

sur notre territoire communal, pour contrôler leurs moteurs.

Cette mission vient de se terminer et n'a rien coûté : l'intercommunale est rémunérée par un pourcentage appliqué (une seule fois) sur les sommes récupérées au-delà de celles que la commune percevait déjà.

Un contrôle indolore pour nos entrepreneurs

Au moment d'écrire ces lignes, je viens de recevoir les premiers éléments résultats du contrôle effectué par IGRETEC. Jusqu'à ce contrôle, il y avait environ 50 contribuables concernés par la taxe sur la force motrice, générant une recette d'environ 135.000€ par an.

Suite au contrôle, le nombre de personnes concernées par la taxe a doublé (soit environ 100 contribuables). La recette communale va augmenter d'environ 165.000€ chaque année. Et gardons le meilleur pour la fin : sur ces 165.000€, seuls 15.000€ devront être payés par les entreprises présentes sur le territoire, les 150.000€ restants allant nous être versés par la Région Wallonne. Car ces 150 000€ correspondent à des sommes dont les entreprises sont exonérées dans le cadre du plan Marshall, raison pour laquelle la Région Wallonne les prendra en charge. Une rentrée récurrente bienvenue pour notre commune. ■

François WAUTELET, Bourgmestre

Le marché local revient une fois par mois dès avril !

BIENTÔT DE RETOUR !



MARCHÉ LOCAL VILLERS-LE-BOUILLET

04/04 - 02/05 - 06/06 - 04/07 - 01/08 - 05/09

CHAQUE
1^{ER} JEUDI
DU MOIS | 16 h
20 h

Désormais LE rendez-vous mensuel très attendu des Villersois (mais pas que), le marché local fait son grand retour devant l'administration communale. Comme les 3 années précédentes, le marché aura lieu tous les premiers jeudis du mois, de 16h à 20h, d'avril à septembre.

Cette année, pas loin de 20 exposants seront présents avec une offre diverse et variée : maraîchers, artisans et producteurs locaux de toutes sortes viendront chaque mois partager leurs produits frais, leurs préparations maison et leur enthousiasme. Les visiteurs du marché retrouveront de nombreux exposants qui ont contribué au succès des éditions précédentes (Traiteur La Cocotte, M&Lou Créations, Flyja, Boulangerie Bada, D'gomme, Créations Chadim, Croc'Divin, La Ferme des Cotaies, l'Intermarché de Villers-le-Bouillet, Terre & Ciel Maraichage, Marius Olives et Tape-

nades, Vous & Pâtes, L'arôme à Flore, Festi'Villers). Mais ils découvriront également de nouveaux visages !

Quatre nouveaux exposants viendront en effet implanter leur échoppe devant l'administration communale chaque premier jeudi du moi :

- **Ma Boule de Crochet** : Marie-Annick Delye vous fera découvrir sa passion de la laine et ses différents usages. Elle vous proposera également une gamme de chaussettes artisanales pouvant même être personnalisées.
- **Miroir de Hesbaye** : Cette année sur le marché, on testera les arômes des vins hesbignons, délicatement vinifiés à Villers-le-Bouillet à partir de raisins hesbignons. Un parfait complément au jus de pommes et autres fruits de Délice de Marie vendu également sur ce stand.
- **Chez Cathy et Roger** : Ce

couple de nouveaux villersois est spécialisé dans le naturel, le local et le fait maison. Des confitures, de l'huile et farine de noisettes, en passant par le miel en provenance directe de leurs ruches fizoises, ils feront la part belle aux produits, dorénavant, made in Villers !

- **Oika Oika** : Démonstratrice de jeux créatifs, essentiellement à domicile, Natacha exporte le concept sur votre marché. Elle vous proposera un stand où vous pourrez passer un moment ludique en famille ou entre amis et découvrir le monde du jeu lors d'un test grandeur nature. De quoi éveiller votre imaginaire et raviver votre âme d'enfant.

Ajoutons à cela le beau temps, toujours commandé, ainsi que de nouvelles animations et les visiteurs pourront profiter d'une expérience optimale ! ■

SUPER-HÉROS ET COWBOYS À LA CARNA'BOUM

Le vendredi 01 mars avait lieu la Carna'boum ! Cette 2ème édition a réuni une trentaine d'enfants âgés de 7 à 10 ans ! Tous les participants étaient déguisés pour l'occasion : Cowboys, Harry Potter, Super-héros, Princesses... Au programme : musique, petits jeux, grimage, friandises, cotillons et serpentins ! Une chouette après-midi pour tous, l'ambiance était bien au rendez-vous ! ■



Mickey était l'invité surprise de cette deuxième Carna'Boum. ©VLB

EN BREF

Pas de broyage des branchages d'avril à mi-août

La Commune de Villers-le-Bouillet propose un service gratuit de broyage des branchages issus de l'élagage normal et de la taille normale des arbres, arbustes et haies à ses citoyens. Le règlement régissant ce service a été modifié afin de préserver la biodiversité. La taille des haies et des arbres est en effet à éviter entre avril et le 15 août. Le service de broyage des branchages est dès lors suspendu durant cette période. D'août à mars, il est proposé, sous réserve de disponibilité, le dernier lundi de chaque mois, sur inscription préalable auprès du service Travaux et Entretien ou via le formulaire en ligne disponible via le e-guichet de la Commune de Villers-le-Bouillet. ■

La chapelle Saint-Jean restaurée

Des travaux de rénovation extérieure de la chapelle Saint-Jean sont actuellement menés par la Commune de Villers-le-Bouillet. Situées rue Saint-Jean à Warnant-Dreye, elle a déjà subi une restauration intégrale de sa toiture en ce début d'année 2024. Les façades vont également bénéficier d'un petit coup de frais dans les prochaines semaines. Cette restauration a été subsidiée par la Cellule du petit Patrimoine Populaire Wallon de l'Agence du Patrimoine Wallon pour un montant de 7.500€. Le montant global de ces travaux de restauration s'élève à 13.600€ TVAC. ■



Une nouvelle toiture. ©VLB

Dératisation : campagne en avril



La campagne est entièrement gratuite pour la population. ©AS

La Commune de Villers-le-Bouillet relance une campagne de dératisation de son territoire. Cette première campagne de l'année 2024 sera menée entre le 15 et le 19 avril. Elle s'adresse à tous les habitants du territoire de Villers-le-Bouillet, mais ne concerne pas les fermes et sociétés agricoles.

Nous vous invitons dès lors à signaler la présence de rats uniquement (pas de souris, de musaraignes ou de rats musqués) dans votre propriété ou dans les lieux publics (ruisseaux, égouts...) aux abords de votre propriété. Attention, la société désignée ne peut pas intervenir dans une propriété privée si le propriétaire n'en fait pas expressément la demande. La présence du propriétaire ou de son représentant est également nécessaire lors du passage de la société de dératisation. Si vous constatez la présence de rats chez votre voisin, demandez-lui de s'inscrire, sans quoi, nous ne pourrions pas intervenir.

Attention aux animaux

Si vous avez des animaux de compagnie à votre domicile, nous vous conseillons également de faire attention lors de la venue de la société. Certains animaux, dont les chiens notamment, sont attirés par les pro-

duits et doivent être enfermés, ou à tout le moins éloignés des produits. La société de dératisation désignée ou la Commune de Villers-le-Bouillet ne pourra être tenue responsable s'il arrive quoi que ce soit à votre animal de compagnie.

Pour vous inscrire, vous pouvez prendre contact avec le Service Travaux & Entretien de la Commune de Villers-le-Bouillet au 085 616 277 ou via le formulaire en ligne sur le site internet communal (www.villers-le-bouillet.be). Lors de votre inscription, nous vous demandons les données suivantes :

- vos noms et prénoms
- un numéro de téléphone
- votre adresse
- une description succincte de la situation sur votre propriété (notamment signaler la présence de compost à ciel ouvert, de poules ou d'autres éléments qui pourraient attirer les rats).

Cette campagne de dératisation est entièrement gratuite pour la population.

Nous vous informons également que la Commune de Villers-le-Bouillet ne distribue pas de produits raticides. Il est donc inutile de vous présenter auprès du Service Travaux & Entretien afin d'en obtenir. ■

Le phishing passé à la loupe pour préserver vos données

Le phishing, ça se joue dans les détails ! Tout ce qu'il faut savoir pour ne plus jamais tomber dans le panneau.

Internet a simplifié considérablement nos vies. L'information est toujours à portée de main, les nouveaux outils rendent les démarches financières ou administratives pratiques et rapides, le contact et l'organisation avec nos proches sont simplifiés.

Mais les criminels s'y retrouvent eux aussi... Phishing, hacking, sextorsion, Microsoft/Appel scam (faux techniciens d'une société informatique/téléphonique)... sont autant de nouvelles possibilités pour les personnes mal intentionnées de vous escroquer. Le phishing est une forme d'escroquerie en ligne par laquelle des fraudeurs vous envoient un faux message pour tenter de vous escroquer. Ils tentent d'accéder à vos données, voire à votre appareil via un message contenant :

- Un lien à cliquer avec un encodage par vous de données personnelles ;
- Une pièce jointe qui est en fait un virus donnant accès à votre appareil.

Trop beau pour être vrai, livraison non attendue, communication d'un organisme financier dont on n'est pas client, appel à l'aide par mail, photos à visionner via des liens,... sont autant de situation qui doivent vous inciter à la prudence.

Quelques conseils pour éviter le phishing

Afin d'éviter une telle escroquerie, nous vous donnons quelques conseils :

- Vérifiez toujours l'URL et le nom de domaine de liens avant de cliquer dessus en faisant glisser le curseur sur le lien. Par exemple, delhaize-be.site n'est pas un domaine de Delhaize. Le domaine correct est



Via le phishing, les fraudeurs tentent d'accéder à vos données. ©AS

delhaize.be ;

- Lors de vos transactions en ligne, vérifiez que le site est sécurisé (https://) ;
- Faites attention à la formulation des messages reçus : Fautes ? Message qui suscite fortement la curiosité ? Ton directif et insistant ? Mention « importance élevée » ? Méfiance !

Vous avez reçu un message aux allures de phishing ?

Les messages de ce type sont parfois nombreux dans vos boîtes mails ou sur le téléphone. Que faire si vous pensez avoir reçu un message suspect ?

- Gardez vos codes pour vous : ne donnez jamais de codes, de mots de passe ou de code de réponse par e-mail, SMS, appel téléphonique ou via les réseaux sociaux ;
- Ne cliquez pas sur les liens ou pièces jointes ;
- Transmettez les mails ou captures d'écran de SMS à suspect@safeonweb.be ;
- Téléchargez l'application Safeonweb pour être informé des nouvelles arnaques ;
- Parlez-en autour de vous.

Mais il est peut-être déjà trop tard.

Vous avez cliqué sur un lien ou ouvert une pièce jointe. Que pouvez-vous faire ?

- Vous avez communiqué des coordonnées bancaires ? Prévenez toute de suite votre banque et Cardstop (078 170 170, numéro à conserver dans les contacts), portez plainte auprès de la police ;
- Le message a été transmis à vos amis ? Mettez-les en garde !
- Vous avez communiqué un mot de passe ? Changez le mot de passe partout où vous l'utilisez ;
- Un programme risque d'avoir été installé ? Effectuez un scan antivirus et si nécessaire, réinitialisez l'appareil aux paramètres d'usine.
- Cela vous est arrivé au travail ? Prévenez votre service informatique. Il peut éviter que d'autres soient pris au piège ou qu'un virus continue à se propager.

En cas de doute, parlez-en à vos proches et n'hésitez pas à demander de l'aide. La prévention est le meilleur moyen d'éviter les problèmes et les pertes financières parfois conséquentes. Pour plus d'informations, nous vous invitons à vous rendre sur le site www.safeonweb.be. ■

Une nouvelle approche de l'aménagement du territoire

Une réforme du Code du Développement Territorial, plus connu sous le nom de CoDT, a été adoptée par le Parlement Wallon en décembre 2023. Ces modifications entrent en vigueur progressivement à partir du 1^{er} avril. Elles sont principalement orientées autour de trois axes : l'optimisation spatiale, l'intégration des implantations commerciales au CoDT et l'adaptation des procédures d'autorisation urbanistique.

L'optimisation spatiale

Le nouveau concept d'optimisation spatiale est l'un des objectifs clés de la politique wallonne du développement territorial. Cet élément regroupe en fait les notions de lutte contre l'étalement urbain et de réduction de l'artificialisation avec une idée clé, celle des centralités. Celles-ci devront être définies dans un Schéma de Développement Communal ou reprises du Schéma de Développement du Territoire wallon.

L'intégration des implantations commerciales

La réforme du Code du Développement Territorial abroge également



La réforme Code du Développement Territorial entre en vigueur en avril. ©VLB

le décret de 2015 relatif aux implantations commerciales. Cette politique est donc entièrement intégrée au CoDT. Le permis d'urbanisme ou unique fera office de permis d'implantation commerciale ou intégré.

Les procédures adaptées

Les modifications apportées ont aussi un impact sur la procédure de délivrance des permis et certificats. Elles visent notamment à les clarifier et les simplifier. Le délai pour remettre un accusé de réception de complétude de la demande est par exemple allongé à 30 jours, alors que le délai

de prorogation des délais de procédure d'instructions des permis passe à 20 jours. Un permis modificatif est aussi créé. Il permet, via une procédure allégée, à un titulaire d'un permis de demander sa modification de manière simplifiée. Des modifications sont également à noter en matière de charges d'urbanisme, avec l'introduction des charges en numéraire ou encore la possibilité d'imposer la création de logements d'utilité publique. Pour toute information relative aux modifications du CoDT, n'hésitez pas à prendre contact avec notre Service Cadre de Vie. ■

RÉSEAU CYCLABLE : LA PHASE I LANCÉE



Le projet de l'Opération de Développement Rural (ODR) consistant à développer un réseau cycliste et piéton sur l'ensemble du territoire communal avance. Ces liaisons douces constitueront une alternative aux déplacements automobiles dans et entre les différents villages. Réfléchi avec les citoyens et élus de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR), de la CCATM et du groupe de travail mobilité, le

choix de la 1^{ère} phase des travaux pour le réseau cyclable s'est tourné vers l'axe de la rue de la Prêle ainsi que l'aménagement du carrefour rue du Château d'eau / rue Croix Chabot. Ce carrefour joue un rôle important pour la connexion avec l'axe Fize-Fontaine - Villers et est une porte d'entrée de la commune depuis Wanze.

Le dossier de demande de subside a été validé par le Conseil communal en janvier. La commune espère un retour favorable pour le financement d'ici mai 2024. Les projets en matière de mobilité sont subventionnés jusqu'à 680.000€. ■



Allez au **marché** avec le PCS

Vous souhaitez passer un chouette moment rempli de convivialité avec d'autres Villersois ? Le Plan de Cohésion Sociale (PCS) vous accompagne au marché. Pour l'instant, nous vous emmenons au marché de Waremme. Néanmoins, dans un souci de répondre à la demande des participants, nous pouvons également nous rendre dans d'autres localités.

Les dates ne sont pas encore connues, mais vous pouvez vous inscrire auprès de Tom Close, Assistant social au PCS, afin d'être informé des dates.

Modalités pratiques :

- Quand ? Le vendredi (dates communiquées par téléphone aux personnes intéressées et via la page Facebook) ;
- Où ? Waremme, Seraing...
- Comment ? Avec le taxi social



Plusieurs vendredis par mois. ©Pixabay

du CPAS (8 places disponible) ;

- Coût : GRATUIT ;
- Informations et inscriptions : Tom CLOSE - 085 616 294 - 0472 222 829 ■

L'aide à l'étude du permis de conduire fait le plein

Durant les congés de détente, 24 jeunes ont bénéficié d'une aide à l'étude du permis de conduire théorique. Ce stage, animé par Infor Jeunes Huy, allie des moments formatifs et moments de tests en ligne, via smartphone. Il y a donc une réelle plus-value par rapport à l'étude traditionnelle qui peut se faire à la maison. L'animateur est également présent pour répondre aux questions plus précises des jeunes et donner des exemples. Ce projet est donc, sans conteste, un véritable soutien dans l'obtention du précieux sésame : le permis de conduire théorique.

Vous souhaitez prendre part à une prochaine session ? Likez la page Facebook « PCS Villers-le-Bouillet » afin d'être informé de la prochaine édition. Vous pouvez également vous rendre sur le site d'Infor Jeunes Huy qui réalise plusieurs sessions durant l'année. ■

Des ateliers "cuisine" proposés par la CPAS

Le mardi 27 février, les ateliers cuisine du CPAS (en collaboration avec le Plan de Cohésion Sociale) ont repris. Au menu : un potage butternut carotte, un gratin duo aux patates douces et pommes de terre, des gaufres !

A raison d'une fois par mois, le CPAS de Villers-le-Bouillet organise des ateliers « Cuisine » à la Maison de quartier de Fize-Fontaine. Les objectifs sont les suivants :

- Sensibiliser et proposer une aide pour une alimentation saine et diversifiée ;
- Apprendre à utiliser les produits alimentaires reçus via les colis ;
- Favoriser l'accès à l'alimentation.

Vous souhaitez plus d'informations ? N'hésitez pas à contacter le CPAS de Villers-le-Bouillet au 019 67 92 00. ■

L'ONE À VOTRE SERVICE

L'ONE - Office de la Naissance et de l'Enfance - propose des consultations médicales préventives pour les enfants âgés de 0 à 6 ans. Ces consultations ont lieu 3 fois par mois sur rendez-vous et sont assurées par le Dr Bienaimé Marie et la PEP'S - Partenaire Enfants Parents :

- Le 1^{er} lundi du mois de 15h30 à 17h30 ;
- Les 3^e et 4^e mardi du mois de 9h15 à 11h15.

Ces rendez-vous permettent un suivi et un accompagnement de votre enfant ainsi qu'une écoute et un soutien personnalisé. Différents sujets sont abordés lors des consultations, comme la croissance et le développement psychomoteur de votre enfant, son alimentation, son sommeil... et nous sommes également à l'écoute de vos demandes et interrogations. Les vaccins peuvent également être réalisés en consultation. Des visites à domicile sont proposées par la PEP'S pour tous les nouveaux nés et enfants jusqu'à l'âge de 6 ans.

L'ONE propose également :

- Des dépistages visuels : Ils sont organisés 1 à 2x/an sur rendez-vous.
- Des activités collectives : Elles sont proposées gratuitement chaque mois : Massage bébé, Portage Physiologique et Soins et bien-être du bébé.

La participation aux activités se fait sur inscription et est gratuite.

Prochaines activités collectives prévues :

- Avril : Portage Physiologique du Bébé
- Mai : Massage Bébé
- Juin : Soins et Bien-être du Bébé

La consultation ONE se déroule au sein des locaux de l'ASBL "Les Petites Bouilles", rue de Huy, 2.

Personne de contact : Mme JOYEUX Alicia - Partenaire Enfants Parents - 0493 31 47 08. ■

Cure de plein air d'été : inscriptions lancées le 15/04

Après une première édition en hiver, la cure de plein air reprendra ses quartiers à l'école communale de Villers-le-Bouillet durant les vacances d'été. Quatre semaines d'amusement pour les enfants et adolescents de 2,5 ans à 14 ans sont prévues du 8 juillet au 2 août 2024.

Les inscriptions à cette session d'été s'effectueront uniquement via le guichet en ligne de la Commune de Villers-le-Bouillet (villerslebouillet.guichet-citoyen.be). Elles seront possibles à partir du lundi 15 avril 2024 à 9h. Avant cette date, aucune inscription ne pourra être effectuée. Afin de vous connecter, n'oubliez pas de vous munir de votre carte d'identité électronique ou de l'application Itsme. Un mode d'emploi reprenant étape par étape les démarches à effectuer est disponible sur le portail parent du guichet en ligne.

Pour les personnes ne disposant pas d'accès à internet ou éprouvant des



difficultés, il vous est possible de contacter ou de prendre rendez-vous auprès de l'équipe de coordination par téléphone via le 0478 79 16 36 ou par mail à cure@villers-le-bouillet.be. Celle-ci se tient à votre disposition pour vous aider à effectuer les démarches nécessaires.

Un tarif préférentiel

Les tarifs restent identiques à la cure d'hiver 2023 :

- 25€ par semaine et par enfant

domicilié à Villers-le-Bouillet ou fréquentant une école de l'entité. Une gratuité existe à partir du 3^{ème} enfant de la même famille inscrit la même semaine ;

- 35€ par semaine par enfant non domicilié à Villers-le-Bouillet ou qui ne fréquente pas une école de l'entité.

Une fois les formalités d'inscription effectuées via le guichet en ligne, un paiement en ligne sera demandé. Ce paiement confirme l'inscription. ■

OÙ TROUVER LES INFOS STAGES ?

Vous êtes à la recherche d'un stage pour votre enfant durant les vacances de printemps ou d'été ? Rendez-vous sur le site web de la Commune de Villers-le-Bouillet. En page d'accueil, vous retrouvez tous les stages communiqués dans l'agenda. Dans l'onglet "Vivre à VLB", rubrique "Stages et activités jeunesse", vous avez la possibilité de retrouver une page uniquement consacrée aux stages. N'hésitez pas à consulter celle-ci régulièrement pour être tenu informé des nouveautés.

Vous êtes opérateurs et vous proposez des stages à Villers-le-Bouillet ? Merci de prendre contact avec Jessica Robert, Coordinatrice ATL au 085 308 812 ou par mail à jessica.robert@villers-le-bouillet.be. ■

UN ÉVEIL À L'ANGLAIS ET À LA CRÉATIVITÉ DURANT L'ÉTÉ

La Commune de Villers-le-Bouillet, en collaboration avec l'ASBL Speech Splash et les Petites Bouilles, organise un stage durant les vacances d'été. Du 5 au 9 août, votre enfant aura l'occasion de participer à un atelier d'éveil à l'anglais et à des activités créatives.

En petit groupe, il découvrira tout d'abord la musicalité de l'anglais, jouera avec les mots, s'ouvrira à une autre culture au travers de diverses activités ludiques. Petit à petit, votre enfant décèlera des mots grâce à l'intonation, le rythme et la mise en contexte. Ensuite, il aura l'occasion de réaliser différentes créations artistiques

et culinaires, encadré par l'ASBL Les Petites Bouilles. Ce stage s'adresse tant aux enfants qui suivent déjà les ateliers extrascolaires qu'aux enfants qui n'ont aucune notion d'anglais.

En pratique

- Du 5 au 9 août 2024
- Âge : de 2,5 à 12 ans
- Prix : 70€
- Horaire : de 9h à 16h. Garderie dès 7h30 et jusque 17h30
- Lieu : Ecole communale, rue de Waremme 5
- Inscriptions : via le guichet en ligne de la Commune de Villers-le-Bouillet à partir du 15 avril.
- Informations : 085 308 812 ■

Réseautage : un événement pluricommunal le 26 avril

invitation



26.04

Jonglez avec votre réseau

PROGRAMME

- 8h30** Accueil & petit déjeuner
- 9h00** Conférence "L'I.A. fait son cirque"
- 10h15** Pause-café/réseautage
- 11h00** Découverte du Pôle des Arts du Cirque & de la Rue
- 12h00** Walking dinner & réseautage

Réservation obligatoire avant le 21.04



Latitude 50

Place de Grand-Marchin, 3 – 4570 Marchin

.ADL BERLOZ-DONCEEL-FAIMES-GEER
BRAIVES • ENGIS • HÉRON • MARCHIN
VILLERS-LE-BOUILLET • WANZE

LATITUDE50
PÔLE DES ARTS DU CIRQUE ET DE LA RUE

evenirs

50 LA **mch**

L'ADL de Villers-le-Bouillet, en collaboration étroite avec les ADL des communes de Berloz-Donceel-Faimes-Geer, Braives, Engis, Héron, Marchin et Wanze, vous offre la possibilité de multiplier vos contacts professionnels et de créer des opportunités d'affaires au cours d'une matinée exceptionnelle de réseautage pluricommunal dans un lieu unique : le Pôle des Arts du Cirque et de la Rue de Marchin !

Au programme :

- 08h30 : Accueil et petit dé-

jeuner en toute convivialité

- 09h00 : « Prendre l'IA par la main, avant qu'elle ne nous prenne à la gorge » par M. Sacha Munaut, formateur à l'Agence Sola
- 10h15 : Pause-café/réseautage
- 11h00 : Présentation et visite du Pôle des Arts du Cirque et de la rue
- 12h00 : Walking dinner & réseautage

Deux formules s'offrent à vous :

- Petit déjeuner + conférence +

visite : 20 € / personne

- Petit déjeuner + conférence + visite + Walking dinner et boissons : 50 € / personne

Réservation indispensable auprès de votre ADL pour le 21 avril 2024 au plus tard. L'inscription ne sera effective qu'à la réception du bulletin d'inscription numérique (QR code sur le visuel d'invitation) et du paiement sur le compte BE47 0910 1804 7180 avec en communication : commune, nom de l'entreprise, nom de la (des) personne(s) inscrite(s). ■

"LA RONDE DE NUIT" ÉCRITE PAR UNE VILLERSOISE

Marie-Cécile Dardenne, institutrice maternelle villersoise à l'école Saint-Martin, signe son premier ouvrage "La ronde de nuit" auprès des éditions Alice Jeunesse. Un livre à destination des tout-petits à découvrir !

Mais elle ne fait pas, pour autant, ses débuts dans le monde de l'écriture. Dès l'âge de 14 ans, elle a toujours eu en tête qu'un jour, elle dédicacerait ses livres. Elle a d'abord

écrit, en parallèle avec son travail en classe, pour les magazines Averbode (Dorémi, Dopido, Dokadi). Elle se lance ensuite dans la co-écriture d'un outil pédagogique pour les enfants de première primaire. Ce qui la fait cependant vraiment vibrer, c'est l'écriture d'histoires destinées à la publication d'albums pour enfants. Et c'est bien ce qu'elle fait depuis début 2022, notamment pour les éditions liégeoises HEMMA. ■



Marie-Cécile Dardenne. ©ADL



Quel chemin parcouru depuis la création de VIDEM (Villers Demain) et sa rapide accession aux responsabilités, en 2018.

Avec un bilan assumé.

Citons, sans être exhaustifs : remise de l'Alem au privé avec sauvetage de l'intégralité des emplois, négociations avec Bpost pour obtenir un distributeur de billets suppléant la disparition de la dernière banque, création d'un marché local, parking d'écovoiturage, création d'une crèche communale, fin du cauchemar pour les habitants du Roua, premier partenariat public-privé (padel), rond-point planifié pour l'année 2025 au carrefour de l'Église de Villers,...

Nous restons animés par cette volonté de gérer la chose publique en ayant à l'esprit le seul intérêt général, et non l'intérêt d'un groupe ou de quelques-uns.

Ce 13 avril, six mois jour pour jour avant les élections communales, VIDEM organise un souper ouvert à tous, dans les installations de la R.J.S. Fizoise (Rue Magritte).

Nous profiterons de ce moment de convivialité pour évoquer les projets portés, parler de vos attentes et échanger avec vous.

Nous vous présenterons nos premiers candidats.

Car c'est avec une équipe toujours soudée et renforcée que nous voulons continuer à œuvrer pour Villers et ses cinq villages.

Au plaisir de vous voir, ou de vous revoir.

Souper Videm (boulets liégeois, frites, salade) - 15,00-€ pp

Le paiement (BE53 7320 4931 5053) vaut réservation.

Renseignements : 0476 52 94 92 - secretariat@videm.be

Cher(e)s Villersois(e)s,
Des travaux de voirie en pagaille !

Nous avons entrepris ces derniers mois de nombreux travaux de voirie.

Les rues Hochet et de Huy sont en travaux, égouttages, voiries et trottoirs. Ils sont longs, ce que nous pouvons entendre, mais c'est pour un mieux. Ils avancent d'ailleurs à « grand pas » !

Ont été finalisés la rue des Ecoles à Fize-Fontaine, la rue de la Sablière à Villers, rue des Cinq Bonniers à Vaux-Borset ! La préparation des dossiers rue de Borlez, Lambert Delava et Bas Vinâve à Vaux-Borset avance bien !

Des travaux de réfection rue Fosses aux Pierres et rue d'Oultremont sont prévus en 2024 !

Enfin, le service voirie débute également ces mois-ci la réfection d'une partie de la rue Courte.

Nous n'ignorons bien-sûr pas la nécessité d'intervention dans de nombreuses rues mais nous avançons !

Du tourisme à la Sablière

La sablière est un site naturel d'exception, le PCDN et PCDR travaillent à son développement. L'école de Villers s'y est établie pour « l'école du dehors ».

Ce site est ouvert à tous. Pour en assurer la promotion, avec la Maison du Tourisme, une capsule vidéo a ainsi été réalisée que vous pourrez retrouver sur youtube en suivant le lien <https://youtube.be/9-V37NrtqbU?si=zHEF-yB-DRnYj27jH> « La Sablière du Haut-Fays, un écrin de nature au cœur de Villers-Le-Bouillet ».

Nous espérons que cette vidéo vous invitera à la découverte de cette richesse insoupçonnée !

Bonjour à tous,
Au vu du printemps qui arrive, le groupe Ecolo Villers a choisi d'écrire son dernier article. En effet, nous avons décidé de fondre notre groupe dans une nouvelle initiative citoyenne qui a commencé sa tournée des villages.

Cela fait une trentaine d'années que le groupe participe à l'amélioration du cadre de vie de notre commune et pour continuer à être pertinents avec les forces qui nous restent et dans le cadre d'une société et d'un monde qui change rapidement, il est temps de nous adapter.

Avant de tourner cette page, il nous reste donc à vous remercier pour votre soutien pendant toutes ces années et la collaboration constructive pour définir les contours de notre action. Ce n'est certainement pas un adieu puisque les élus et les membres vont continuer leur action au sein de Vivre 4530 et nous nous réjouissons de débiter cette nouvelle aventure avec toutes les belles personnes présentes et à venir.

La nature renaît en même temps que le printemps, Ecolo Villers, a choisi une nouvelle fois de l'imiter.

A très bientôt et encore merci.

Chères Villersois(es),
Chers Villersois,
Au cours du mois de février nous avons tenu nos trois consultations citoyennes. Il était important pour nous d'aller à votre rencontre et d'être à votre écoute afin d'être au plus proche de votre quotidien et de vos attentes. C'était l'occasion de discuter de différentes thématiques. Ces rencontres étaient très intéressantes et riches en contenu. Nous ne manquerons pas de tenir compte de vos avis lors de l'élaboration de notre programme. Toutefois si vous n'avez pas eu l'occasion de nous rejoindre lors d'une de ces consultations mais que vous avez envie de nous faire part d'une idée, d'un souci ou si vous avez un questionnement sur un sujet particulier n'hésitez pas à nous écrire : groupeensemblevlb@gmail.com. D'autres réunions citoyennes et événements seront organisés dans les prochaines semaines. Nous vous tiendrons informés.

Vous l'avez peut-être lu également mais les travaux de la rue du Roua et de son contournement touchent à leur fin. Il s'agit d'un dossier important qui a fait l'objet de nombreuses discussions, rencontres, rebondissements, procédures et ce pendant plusieurs années et différentes législatures. Nous avons toujours porté ce projet et il a toujours été prioritaire pour l'ensemble du groupe. Nous avons défendu l'intérêt des citoyens de la rue et du quartier à de nombreuses reprises lors de nos réunions avec différentes instances de pouvoir. Ce dossier nous l'avons toujours suivi de très près. Nous sommes heureux pour les citoyens directement impactés par cette problématique.

Le Groupe Ensemble

4530 choses à vivre !

› Samedi 6 avril

Grand feu

Le Comité des Valborsetins organise un grand feu rue Source de Narméa.

› Dimanche 14 avril

Brocante

Le Handball Villers 59 organise une brocante à la maison de quartier de Villers-le-Bouillet.

› Dimanche 28 avril

Bingo et souper

L'ASBL Sphynx et Poilus organise une après-midi bingo et Loto quine à partir de 14h suivie, dès 18h, d'un souper, à la maison de quartier de Warnant-Dreye, rue Malvoye 3. Infos et réservations : 0495 64 33 50

› Mercredi 8 mai

Commémorations du 8 mai

Les Associations patriotiques de Villers-le-Bouillet vous invitent aux commémorations du 79e anniversaire de la Victoire des Alliés sur l'Allemagne

nazie. Les cérémonies aux différents monuments se dérouleront comme suit : 14h - Warnant ; 14h30 - Vieux-Waleffe ; 15h - Vaux-et-Borset ; 15h30 - Fize-Fontaine ; 16h - Villers-le-Bouillet.

› Samedi 11 mai

Legend Condroz Rally

Le Legend Condroz Rally 2024 fera étape pour une RT à Villers-le-Bouillet, plus précisément entre Warnant-Dreye, Vaux-et-Borset et Vieux-Waleffe.

6h vélos folkloriques

Festi'Villers vous invite à la première édition des 6 heures vélos folkloriques de Villers-le-Bouillet. Le centre des festivités est situé devant l'administration communale.

› Samedi 1 juin

Buffet estival

Les pensionnés socialistes de Villers-le-Bouillet vous convient à leur buffet estival à partir de 12h à la Mai-

son des Solidarités. Infos et réservation : Georgye - 0499 98 46 68 ou Véronique - 0471 25 94 07

› Samedi 22 juin

Fête de la musique

Le Comité Culturel de Villers-le-Bouillet met en place la deuxième édition de la Fête de la musique avec en tête d'affiche AVÛ, un groupe reprenant les tubes des années 80 !

› Dimanche 23 juin

Marche ADEPS

Le Comité des fêtes de Warnant-Dreye organise sa marche ADEPS au départ de la maison de quartier de Warnant.

› Dimanche 30 juin

Brocante

L'APECOV organise une brocante d'articles enfants et puériculture de 9h à 17h à l'école communale de Villers-le-Bouillet.

Infos et inscriptions : apcov.vlb@gmail.com

État civil

› NAISSANCES

Tous nos vœux de bonheur aux familles de :

- Giulia
- Jade
- Joseph
- Jade
- Sara
- Olivia
- Elina
- Sophia
- Jade
- Ellie
- Ryan
- Ava
- Lucie
- Théo

Félicitations à tous !

› DÉCÈS

Berthe SILLIEN (11/12/2023) de Villers-le-Bouillet
 Léopold GRÉGOIRE (14/12/2023) de Villers-le-Bouillet
 Anneliese SIMONS (29/12/2023) de Villers-le-Bouillet
 Gabrielle DEGOTTE (03/01/2024) de Villers-le-Bouillet
 Marie France CHAMPAGNE (04/01/2024) de Villers-le-Bouillet
 Fabien SCHREIBER (09/01/2024) de Vaux-et-Borset
 Marie-Thérèse STASSE (09/01/2024) de Warnant-Dreye
 José GÉRARD (17/01/2024) de Villers-le-Bouillet
 Léopold CHRÉTIEN (24/01/2024) de Villers-le-Bouillet
 Christiane ADAM (26/01/2024) de Villers-le-Bouillet
 Louis JOACHIM (29/01/2024) de Vaux-et-Borset
 Roger MASY (01/02/2024) de Villers-le-Bouillet
 Josiane RIGA (07/02/2024) de Vaux-et-Borset
 André DEMARTEAU (07/02/2024) de Villers-le-Bouillet
 Denise LOUWETTE (14/02/2024) de Vaux-et-Borset
 Zoltan CSEPANYI (11/02/2024) de Villers-le-Bouillet
 Christine GERDAY (23/02/2024) de Villers-le-Bouillet
 Gilbert LABENNE (24/02/2024) de Villers-le-Bouillet
 Anny ROQUET (24/02/2024) de Villers-le-Bouillet
 Nicole TAILLARD (29/02/2024) de Fize-Fontaine
 Léon HELLA (01/03/2024) de Villers-le-Bouillet
 Léon KELKENEERS (04/03/2024) de Vaux-et-Borset
 Thierry LOUWETTE (04/03/2024) de Vaux-et-Borset
 Annie MAES (04/03/2024) de Villers-le-Bouillet
 Arlette RIKKERS (10/03/2024) de Vaux-et-Borset

Nous présentons nos plus sincères condoléances aux familles des défunts.